RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 3373/F.P. Objet:

Crédit BO 50 Art.29B .-

Monsieur le Commandant.



d'imputer jusque fin décembre les dépenses à charge du crédit BO 1950, Art.29B. Cette augmentation de dépenses provient du fait que l'effectif du Détachement d'Astrida, qui était de 21 hommes a été porté à 29 depuis août 1950 .-D'autre part, j'ai été obligé d'acheter sur place les denrées qui normalement auraient dû m'être fournies par le camp d'Usumbura, notamment huile de palme, riz, farine de

j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me subdéléguer un crédit supplémentaire de I8.000 francs, pour me permettre

Les vivres ont subi en outre une hausse de prix très sensible .-

manioc .-

Le Chef de Détachement. P.o.Le Commissaire de Police, CH.LEES,

ASTRICA, 10 D decembre 1900.-

Subsidiairement à mon télégramme n°09205/F.P.

Monsieur le Commandant des Troupes du Ruanda-Urundi,

USUMBURA.